

## LE RETOUR DES PROCHES AIDANTS

Vous l'avez sûrement entendu, le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, accompagné de la ministre responsable des aînés et des proches aidants, madame Marguerite Blais, a annoncé le retour des proches aidants dans nos CHSLD.

Il sera possible, **à partir du 11 mai 2020**, sous réserve du respect de conditions spécifiques, que les personnes proches aidantes significatives puissent apporter du soutien aux personnes hébergées. Une personne est reconnue comme proche aidante significative lorsque, avant la pandémie, elle apportait une aide et un soutien notamment moral, de réconfort à tous les jours ou plusieurs fois par semaine.

L'intention est de permettre les bénéficiaires associés aux visites des proches aidants significatifs tout en assurant de limiter, au maximum, les risques pour tous.

Nous sommes actuellement à mettre en place les moyens dont nous avons besoin afin d'accueillir ceux d'entre vous qui avaient déjà l'habitude d'être présents régulièrement auprès de leur proche hébergé (tous les jours ou plusieurs fois par semaine) et de lui offrir du soutien pour répondre à ses besoins (aide physique pour faire ses activités quotidiennes ou support moral).

Lors de votre première visite, nous vous donnerons rendez-vous afin de bien vous accompagner et vous informer des règles à respecter.



Le proche aidant devra :

- Être connu pour son implication significative auprès de l'utilisateur. Un seul proche aidant d'un usager à la fois pourra être présent. Dans certaines ressources plus petites, afin de respecter la distanciation sociale, un seul proche aidant à la fois sera permis pour l'ensemble de la ressource.
- Ne pas se présenter à la ressource (RI, RTF ou internat) si vous êtes en isolement ou si vous présentez des symptômes d'allure grippale (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte du goût ou de l'odorat).
- Signer et remettre le formulaire de consentement qui précise que vous avez pris la décision de visite de manière éclairée et volontaire, en pleine connaissance des risques qui y sont associés (risque de contracter le virus ou de le transmettre au proche hébergé). Par cette signature, le proche s'engagera à adopter les comportements requis pour assurer sa sécurité, celle de son proche, des autres usagers et du personnel.
- Signer le registre de présence à l'arrivée à la ressource (RI, RTF ou internat).
- Prendre connaissance et respecter toutes les mesures de protection et de prévention des infections (hygiène des mains, port des équipements de protection individuelle, dont le masque, la protection visuelle et, lorsque requis, la blouse et les gants).
- Utiliser exclusivement les équipements fournis par l'établissement (pas de masque personnel).
- Ne pas apporter d'objet dans la RI ou la RTF, incluant sac à main, téléphone, etc.
- Si le proche apporte un repas préparé à la maison, le contenant devra être désinfecté avant d'être remis à l'utilisateur.
- Arriver avec des vêtements propres, changer de vêtements à son arrivée à la maison et laver ces derniers.
- Vous devrez rester dans l'endroit qui vous sera désigné et respecter la distanciation sociale de 2 mètres. Il sera interdit de circuler librement dans la RI ou la RTF.
- Lors des premières visites, vous serez accompagné pour vous rendre à la chambre de votre proche ou à l'endroit désigné pour la visite.

Un proche aidant qui ne respecterait pas ces consignes pourrait se voir retirer l'accès à la RI ou la RTF.

Feuillet d'information s'adressant aux personnes proches aidantes dont le proche est hébergé en CHSLD, en RI-RTF ou RPA et qui apportaient un soutien significatif à leur proche avant la pandémie.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-46W.pdf>

Formulaire de consentement	Directive MSSS proches aidants
 Formulaire_consentement_visites_2020_(	 Proches aidants_Feuillet d'in

Vidéo sur l'hygiène des mains (source, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal)  
[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=11&v=knoykiAKv4&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?time_continue=11&v=knoykiAKv4&feature=emb_logo)

Vidéo sur le port des équipements de protection individuelle (habillage et déshabillage)  
[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=2&v=uDDnbds01-0&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?time_continue=2&v=uDDnbds01-0&feature=emb_logo)

---

**Nous souhaitons vous accueillir de la meilleure façon qui soit, vous informer, vous présenter le formulaire de consentement, vous donner toutes les consignes sur le port des équipements de protection individuelle.**

**Pour ce faire, nous conviendrons avec vous d'un rendez-vous pour votre première visite.**

**Pour vos visites subséquentes, vous aurez à aviser la RI ou la RTF et recevoir une confirmation de chaque visite de façon à coordonner la présence dans la ressource des différents proches aidants tout en assurant la distanciation sociale.**

**Il faudra à chaque visite signer le registre de présence et suivre les directives de prévention des infections.**

**Merci à l'avance de votre précieuse collaboration.**

---